

Jean-Simon Bitter
DSC FO Generali

Saint-Denis le 6 juin 2010

Cher Michel,

En ta qualité de représentant syndical FO tu as alerté un manager sur la désorganisation causée par la répétition de messages, de demandes, de réunions, de formations, de tâches nouvelles sans parler de l'arrivée lundi de la GED.

Tu as souligné l'importance du travail de fond dans les dossiers en cette période. Tu as demandé à ce manager de définir des priorités. Pascal, également en sa qualité de délégué syndical FO, a appuyé tes arguments.

Je tiens à vous apporter mon soutien. Vous agissez conformément à votre mandat, celui de défendre les intérêts de vos collègues et de les protéger contre une augmentation de la charge de travail et une forme de management par le stress qui pèse sur eux au détriment de leurs conditions de travail et de leur santé mais aussi, au détriment de la qualité du travail.

J'ai été frappé par le caractère de la réponse de votre manager. J'ai eu le sentiment d'une réponse dictée et non librement élaborée.

Car sinon comment comprendre ? Tu poses une question simple en demandant au manager de définir des priorités. On ne répond pas à ta question, on insiste sur l'importance de toutes les tâches (sauf les plus importantes qui sont oubliées au passage) et en proposant de « *vous accompagner dans ces changements si vous rencontrez des difficultés* ».

Indéniablement il y a une désorganisation consécutive à la création de la direction de l'indemnisation, tous les syndicats l'ont dit même ceux qui ont cru pouvoir donner un avis sans expertise lors de la consultation du CE. C'est évident mais le responsable ne serait pas la Direction, ce seraient les gestionnaires qui ont peur du changement. Alors la direction fait son autocritique, elle aurait sous-estimé la conduite du changement. Pour tenter de pallier cela, on va ajouter de nouveaux forums et même des formations « d'accompagnement au changement ». Et vous, les gestionnaires, vous devrez vous y soumettre.

Lundi, avec de nouveaux séminaires et l'arrivée de la GED, on risque même de te faire une suggestion géniale d'accompagnement du changement : achète-toi d'autres lunettes !

C'est de la folie. Tu as raison d'écrire que c'est ce qui s'est produit chez France Télécom.

C'est un mode de fonctionnement désormais. Quand notre syndicat pose une question, par exemple celle des pouvoirs de règlement, la Direction ne répond pas.

Rappelle toi la rencontre du 18 mai 2010 avec la Direction. Il fallait absolument que cette réunion ait lieu le 18 mai à 11 h 30, c'était impératif et nous nous demandions pourquoi ... A la même heure, un autre syndicat (qui avait décrié notre revendication) diffusait un tract qui reprenait notre question sur les pouvoirs de règlement et la Direction annonçait une réponse, ceci à quelques jours des élections. Mais quelle réponse ? Nous ne le savons toujours pas !

Sur la question des obligations, vous avez raison. Alors que le contrat de travail définit une obligation réciproque de moyens on veut vous imposer une obligation de résultats sans vous donner les moyens. Pire on exige des gestionnaires des décisions de gestion tout en leur interdisant d'en prendre !

Ces obligations de résultat qui sont désormais exigées ne sont pas propres à l'indemnisation. Elles se généralisent partout dans la compagnie avec la même logique de harcèlement.

Un exemple récent : les ingénieurs de la production informatique sont soumis au même type de management. Des procédures sont mises en place et elles alourdissent considérablement la charge de travail. Ils sont réprimandés s'ils ne respectent pas les procédures mais on leur reproche dans le même temps de ne pas avoir compris qu'il fallait faire fi des procédures en cas d'urgence !

La soumission des salariés aux objectifs, les restructurations permanentes, l'OTR, les forums, les séminaires, l'individualisation des rémunérations, tout ceci relève d'un véritable harcèlement vis à vis des salariés.

Vous avez raison de réclamer de la part de la direction des demandes précises, des décisions sur les priorités, des réponses précises sur les pouvoirs de règlement et des embauches en CDI pour faire face à la surcharge de travail.

S'agissant de la GED, nous avons demandé le 27 mai 2010 le gel du projet Maestro dans une lettre ouverte à la Direction avec copie à l'inspection du travail.

Nous n'avons pas reçu de réponse.

En fait, il apparaît clairement que tout se ramène aux élections du mardi 8 juin. La Direction attend le résultat pour prendre des décisions sur toutes les questions. Mais elle n'attend pas sans rien faire ... Il y a une forte incitation à voter à condition de ne pas voter FO.

C'est la question décisive. Un vote massif pour FO le 8 juin pour créer un rapport de force favorable à la défense des intérêts des salariés qui placerait la Direction dans une situation très délicate parce qu'elle risquerait d'être privée du consensus dont elle dispose aujourd'hui.

En tout état de cause nous ne lâcherons aucune de nos revendications.

Amicalement

Jean-Simon Bitter
DSC FO